

Y. Joffe

A R R E T E No 46 SGAR/81
en date du 9 MARS 1989

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des parties suivantes de la raffinerie à Sel d'ARS EN RE (Charente-Maritime) : la façade-pignon en pierre de taille au nord-est, la base de la cheminée et la citerne.

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et No 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret No 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret No 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret No 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 2 mars 1988 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la raffinerie à sel d'ARS EN RE (Charente-Maritime) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son intérêt pour l'histoire des sciences et techniques.

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de la raffinerie à sel à ARS EN RE (Charente-Maritime) :

- la façade-pignon en pierre de taille située au nord-est ;
- la base de la cheminée ;
- la citerne,

situés sur la parcelle No 708 d'une contenance de 11 a 32 ca, figurant au cadastre section AC, et appartenant à la "S.C.I. de la Raffinerie d'Ars",

I.P.F.	
T.V.A.	
Charges	
Cotisations	50
Pénalités	
TOTAL	50

Publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques

à LA ROCHELLE, le 6 JUILLET 1989

2-031: 350. Volume 8588 n° 5
à percevoir la somme de cinquante francs pour salaires en débet

[Signature]
Le Conservateur des Hypothèques

Société à Responsabilité limitée, constituée aux termes de ses statuts établis par acte reçu par Maître PONE, notaire à PARIS (8ème arrondissement) le 7 décembre 1988 ; ayant son siège social 72, Avenue Kléber à PARIS (16e arrondissement) ; immatriculée au registre du commerce et des sociétés sur le numéro R.C.S. PARIS D 349 146 241 (89 D 00072) et ayant pour gérant Monsieur AFLALO Joseph, directeur de la Société "AS 3 I Implantations Immobilières Industrielles", demeurant 48, rue du 19 janvier à GARCHES (Hauts de Seine).

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître THUAULT, notaire à ARS EN RE (Charente-Maritime) le 22 décembre 1988 et publié au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE (Charente-Maritime) le 27 janvier 1989, volume 8437, No 9.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée au Ministère chargé de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la commune et au propriétaire intéressé, chacun étant responsable, en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à POITIERS, le 9 MARS 1989
Le Préfet de la Région
Poitou-Charentes

POUR AMPLIATION

Par délégation
Le Directeur

Paul DALIEARD



Jean COUSSIROU